

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Germinal, an VIII.



Continuation des exécutions à Naples. — Proclamation publiée à Turin, concernant la disette du pain. — Arrivée du comte de Lehrbach à Munich. — Etat des fournitures faites pour l'armée française par l'Helvétie. — Lettre du préfet de police aux préfets. — Arrêté des consuls concernant les évanciers des ci-devant fermes & régies générales. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Naples, le 22 février (5 ventôse).

Les exécutions continuent ici. Parmi les dernières victimes, on compte J. B. de Simoni, Desroches & Granalay, officiers de marine. Il regne dans les prisons une épidémie qui enlève tous les jours un grand nombre de détenus. Loin de chercher à en arrêter les progrès, il semble qu'on a soin d'entretenir ce fleau, en remplaçant par d'autres prisonniers les infortunés qui périssent. Parmi ces derniers, on cite San-Arcangelo, archiviste de la commission exécutive, & Michel del Re, secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

De Turin, le 5 mars (14 ventôse).

On a publié dans cette ville, le 2, une proclamation qui annonce que pour soulager les habitans dans la disette de grains qui se fait ressentir, S. M. a fait partir de la Sardaigne une certaine quantité de bled destiné pour le Piémont; & qu'en attendant qu'il ait pu en arriver, les administrateurs de la ville de Turin ont fait fabriquer un espede de pain mêlé de froment, de seigle & de blé de turque par parties égales. Il se vendra 5 sols 10 den. la livre, chez quatre boulangers désignés dans la proclamation.

Depuis Rome jusqu'aux frontières de la France, l'Italie éprouve plus ou moins la disette des grains.

PRUSSE.

De Berlin, le 11 mars (20 ventôse).

Les harengs reparoissent sur les côtes de la Poméranie & de la Prusse, après une absence de quelques siècles. Dans les 13^e & 14^e siècles, ils étoient exclusivement réunis sur cette côte; pendant le 15^e, ils se portèrent sur les côtes du Danemark & de la Suède; ensuite ils fréquenterent les côtes d'Angleterre & d'Ecosse. Alors on transportoit les harengs par nos rivières, de la Baltique à Hambourg. On savoit déjà les saler & fumer.

La fille du duc de Courlande, qui avoit disparu avec un musicien, est devenue folle des suites de cette passion. Le duc est mort il y a peu de jours.

ALLEMAGNE.

D'Augsbourg, le 18 mars (27 ventôse).

M. le comte de Lehrbach, ministre près l'armée impériale d'Allemagne, est arrivé le 14, de Vienne à Munich, d'où il doit se rendre ici dans quelques jours. Son arrivée a entièrement fait évanouir les espérances de paix dont on s'étoit flatté pendant quelque tems.

Les régimens suisses, émigrés, sont réunis à Neubourg sous les ordres du baron d'Ellingen.

Le premier évêque de Léoben, Alexandre, des comtes de Wagram, est mort le 22, à l'âge de 76 ans, & dans la 15^e année de pontificat. On sait que cet évêché fut érigé par Joseph II, en 1785.

De Stutgard, le 18 mars (27 ventôse).

Le contingent du duc de Wurtemberg s'est mis en marche hier matin, tant de Stutgard que de Louisbourg, pour aller prendre poste aux environs de Bretten.

L'archiduc Charles a encore reçu une députation générale de l'armée, qui lui demande de ne pas la quitter. Il paroît qu'il a expédié un courrier à Vienne, & que, malgré l'arrivée prochaine de l'archiduc Ferdinand, le général Kray ne se presse pas d'arriver au quartier-général, tant que l'archiduc Charles y est encore.

ANGLETERRE.

De Londres, le 19 mars (28 ventôse).

La flotte chargée de troupes, qui se dispose à faire voile pour la Méditerranée, a ordre de relâcher à Minorque. Là, elle débarquera deux régimens qui ne se sont engagés à servir qu'en Europe, & prendra en échange deux autres régimens dont le service est plus étendu. La destination définitive de cet armement paroît être Malte.

Le gouvernement, avant d'employer la flotte batave, se propose de l'acheter au stathouder. Le marché en est, dit-on, déjà conclu.

La plupart des régimens ont servi dans la dernière expédition de Hollande, ont ordre de se tenir prêts à être embarqués.

La communication faite aux diverses autorités constituées de Paris, du départ de Bonaparte, a produit ici la plus vive surprise. Le passage où Bonaparte rappelle la manière avec

laquelle l'Angleterre a repoussé ses propositions de paix & où il rend son gouvernement responsable de tous les fleaux d'une nouvelle guerre, a été lu dans plusieurs tavernes & a fait une grande impression sur l'esprit des patriotes éclairés.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Zurich, le 20 mars (29 ventôse.)

On remarque, depuis quelques jours, que le service des vivres pour l'armée se fait avec une activité extraordinaire. Cependant le prix du pain est toujours excessif dans la ville. Au dernier marché, il s'est vendu 17 fr. le quintal.

On prétend que les hostilités recommenceront le 26 de ce mois, si à cette époque les préliminaires de la paix ne sont point arrêtés.

L'esprit de mutinerie qui s'étoit manifesté parmi quelques troupes dans le canton de Linth, est apaisé.

De Berne, le 20 mars (29 ventôse.)

Le ministre Reinhard ne donne aucune espérance de neutralité, avant la reprise des hostilités.

Les fournitures en vivres pour l'armée française, & pour lesquelles on a reçu des bous, se montoient déjà l'année passée à 12 millions.

L'emprunt forcé imposé par Massena est de 2,200,000 fr. Les livraisons non ordonnées présentent une somme de 9,000,000 fr. A cela il faut ajouter le service des charrois, les hôpitaux militaires & les logemens qui sont entièrement à la charge des municipalités & des habitans.

La perception des impôts éprouve des difficultés toujours croissantes. L'arriéré des indemnités des fonctionnaires publics & des pensions des ministres du culte se monte à 6,750,000 fr. de Suisse. Les troupes helvétiques soldées ont été payées jusqu'au mois de février de cette année.

Un arrêté de la commission exécutive, du 19, ordonne la rentrée de l'arriéré des impositions directes & indirectes de l'année dernière, dans le terme de quinze jours. Le ministre des finances est chargé, sous sa responsabilité, de l'exécution de cet arrêté, & autorisé à employer, au besoin, des moyens de contrainte. A cet effet, la force armée est mise à la disposition des receveurs-généraux. Le délabrement de nos finances est tel que nous sommes obligés d'avoir recours à de semblables moyens.

Les conseils législatifs ont invité la commission exécutive à voir si le nombre des ministres, qui est de six, ne pourroit pas, sans inconvénient, être réduit à quatre. La commission ne tardera pas à faire une réponse.

Les mouvemens des troupes & les préparatifs militaires continuent avec activité.

Le Gothard est maintenant occupé par les Français : pendant long-tems, il ne l'a point été. Celui qui sait le plus endurer la faim, tient ce poste le dernier.

De Bâle, le 22 mars (1^{er} germinal.)

Le transit pour l'Allemagne & l'Italie est accordé par les Français : il éprouve des difficultés de la part des Autrichiens. Pour en obtenir la levée, on va envoyer au quartier-général autrichien deux députés, auxquels le général Moreau consent à faire expédier des passe-ports.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 23 mars (2 germinal.)

Le corps législatif s'est occupé, depuis cinq à six jours, des arrangemens à prendre relativement aux édifices des

cultes que les réformés doivent rendre, dans plusieurs communes, aux catholiques romains.

La cherté des vivres a engagé le corps législatif à continuer aux officiers subalternes la gratification extraordinaire dont ils ont joui pendant l'hiver.

L'entretien des places fortes & des troupes bataves & françaises dans cette république, coûtera, cette année, 26,828,274 florins 15 sols 3 deniers, & la marine qui nous reste, 9,097,176 florins.

On a donné ici, avec beaucoup de succès, plusieurs représentations de *l'Abbé de l'Épée*. On est occupé à traduire cette pièce en hollandais.

Madame Watier, première actrice du théâtre national à Amsterdam, vient de le quitter. Les artistes français qui l'ont vu jouer, assurent qu'elle est une des meilleures actrices de l'Europe.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulouse, le 30 ventôse.

L'arrivée a donné avant-hier une première représentation au théâtre de la Liberté. L'affluence étoit prodigieuse. Il a été accueilli avec enthousiasme.

On parle déjà de son départ prochain. Sans doute qu'il sera différé. Sa grande réputation a attiré ici beaucoup de familles aisées des communes voisines.

Dans la nouvelle organisation judiciaire, l'un des 29 tribunaux d'appel est établi à Toulouse. La juridiction comprend les départemens de la Haute-Garonne, de l'Arriège & du Tarn.

De Nantes, le 3 germinal.

Hier, sur les onze heures & demie, le citoyen Letourneur (de la Manche) s'est rendu au lieu des séances de l'administration centrale, pour son installation. Il étoit suivi d'un nombreux concours de citoyens.

La musique avoit d'abord joué l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* Lorsqu'il est entré dans la grande salle du département, la musique a fait entendre le même air.

Letourneur a trouvé les ex-administrateurs dans la salle du conseil. La séance a été ouverte par un discours du citoyen Legall, ex-président de l'administration. Le préfet en a prononcé un, où il a exprimé les vœux bienfaisants du gouvernement, & s'est annoncé comme un père de famille. Il a annoncé le désir que les dénominations qui rappellent soit les factions & les partis, fussent tout-à-fait proscrites. Le gouvernement, a-t-il dit, ne connoît que des Français ; il ne distingue que les bons & les méchans.

La salle étoit remplie de spectateurs.

L'administration centrale a déclaré qu'elle cessoit ses fonctions.

La séance a été levée aux cris de *vive la république !* Plusieurs salves d'artillerie ont annoncé l'installation du préfet.

Demain, le préfet sera reconnu par toute la force armée.

De Strasbourg, le 2 germinal.

Hier, est arrivé ici la nouvelle, qu'un petit corps autrichien avoit passé le Rhin près de Mannheim. Comme cette partie de la rive gauche du Rhin étoit déarmée de troupes françaises, il avoit occupé Frankenthal ; mais il s'est retiré presque aussitôt.

De Bruxelles, le 5 germinal.

Le général Kray est occupé en ce moment à passer en revue toute l'armée impériale; il a commencé son inspection par les positions de l'aile gauche sur les bords du lac de Constance & les frontières du pays des Grisons. Il se rendra ensuite au centre, & de-là, à l'aile droite de l'armée.

Les mêmes avis annoncent que tout se dispose pour l'ouverture de la campagne. On a fait distribuer cinquante cartouches à tous les soldats de l'armée, ce qui ne se fait guères qu'à la veille de la reprise des opérations militaires. Plusieurs corps de troupes autrichiennes postés dans les environs de Francfort, ainsi que sur la Nidda se sont retirés sur Mannheim & sur Heidelberg.

Deux bataillons de troupes bavauroises sont entrés dans la ville impériale de Nuremberg pour en former la garnison. Des détachemens de troupes prussiennes sont toujours dans les faubourgs. Quelques gazettes allemandes s'épuisent en conjectures sur cet événement. Elles vont même jusqu'à en tirer le présage futur d'une rupture très-peu probable entre la Prusse & l'Autriche.

Des signaux d'alarmes sont placés de distance en distance sur les côtes de l'isle de Walcheren. Par-tout où les atterages présentent quelque facilité, il a été fait & établi des retranchemens & des batteries. Il va en outre être formé un camp entre Middelbourg & Flessingue. Il a aussi été adopté des mesures de défense dans les autres isles de la Zélande.

De Paris, le 7 germinal.

On a, dit-on, arrêté avant-hier à la parade un individu qui avoit poussé quelques cris séditieux. Ce n'étoit point un militaire.

— Un arrêté des consuls, en date du 5 de ce mois, rappelle de l'isle de Rhé le citoyen Dabrackenier, imprimeur-rédacteur du journal *l'Impartial Bruxellois*. Il se rendra à Donai, où il restera sous la surveillance du préfet.

Un autre arrêté permet au cit. Lacavier, déporté, de rentrer sur le territoire de la république, pour y être en surveillance dans la commune qui lui sera assignée par le ministre de la police.

— Il va être établi auprès du ministre de la guerre un conseil de santé, composé de trois membres qui seront choisis parmi les employés en chef aux armées. Ce sont eux qui présenteront aux places d'officiers de santé de tous grades, tant aux armées que dans les hôpitaux militaires.

— Le sénat conservateur se prépare à faire la nomination des membres du tribunal de cassation avant celle aux places vacantes dans le tribunal & dans le corps législatif.

— On assure que la commission des inspecteurs du tribunal s'occupe de fortes réductions à faire dans les emplois auprès de ce corps.

— Les six commissions pour les radiations de la liste des émigrés, sont entrées en activité. Leur secrétaire est le citoyen Lepage, ancien avocat. On dit que les affaires seront réparties entr'elles par le sort.

— La police a fait arrêter un ancien domestique nommé Pilot, natif de Falaise, prévenu d'embauchage à Paris pour le compte du prétendant.

— On annonce pour demain la rentrée de mademoiselle Raucourt au théâtre de la République, par le rôle de Clytemnestre d'*Iphigénie en Aulide*.

— Il sera célébré le 10 de ce mois, dans le temple de la Victoire, une fête en l'honneur du chancelier de l'Hôpital.

— Le citoyen Guiraudet, préfet de la Côte-d'Or, est entré en fonctions, ainsi que le citoyen Delaitre, préfet d'Eure & Loire. Ce dernier a été installé avec pompe par l'administration centrale.

— Le ministre de la guerre avoit expédié au général Marbot l'ordre de passer à l'armée du Rhin. Massena avoit exprimé le desir de le conserver à l'armée d'Italie; mais le ministre a persisté dans l'ordre qu'il avoit donné.

— Deux cents Italiens de tous les grades, qui n'ont pu être compris dans les cadres de la légion italique à Dijon, ont demandé à servir comme volontaires dans l'armée de réserve.

— Le citoyen Dampierre fils nous écrit que c'est à tort que quelques journaux ont annoncé sa nomination au commandement des hussards volontaires de Paris.

— La foire de Reims s'ouvrira le 11 de ce mois, & celle de Châlons le 21.

— Le chevalier Azzara, ci-devant ambassadeur d'Espagne en France, vit actuellement retiré à Barcelonne.

M. de Dreyer, ministre de Danemarck à Paris, est aussi par congé à Barcelonne, pour rétablir sa santé.

— On écrit de Tarbes que depuis plusieurs années on n'a pas attendu tant de monde & reçu tant de demandes de logement aux eaux de Baretge & de Bagnères.

— Deux bâtimens napolitains parlementaires, ayant à bord plus de 500 patriotes déportés par arrêt de la junte d'état, sont arrivés à Marseille.

— L'objet des derniers comités secrets des conseils helvétiques, étoit un projet de neutralité, ou plutôt un vœu à émettre à ce sujet.

— Des naturalistes ont observé que la mer baisse, dans l'espace de cent ans, de 44 pouces sur les côtes de la Suede; ce qui prouveroit suivant eux que la Suede n'existoit pas encore il y a deux mille ans, ou du moins que ses montagnes n'étoient que des isles. Ils s'appuient de l'opinion de Tacite, qui dit expressément : *Les Sagens habitent des isles*. La Suede offre en effet des symptômes d'un pays nouvellement sorti des eaux; on y trouve très-peu de terre végétale sur un roc.

— La disette des grains se fait ressentir dans presque tous les ports de la Baltique.

CONSULAT.

Extrait d'un arrêté du 3 germinal an 8.

Les consuls de la république, le conseil d'état entendu, sur le rapport du ministre des finances, arrêtent :

Art. 1^{er}. Les créanciers des ci-devant fermes & régies générales qui, en exécution de l'article 3 du décret du 25 nivôse, n'auroient pas fourni aux administrations de département ou de district leur déclaration du montant de leurs créances, seront tenus d'en faire la déclaration dans les trois mois de la publication du présent, au directeur de la régie des domaines de leur département.

II. Ceux desdits créanciers qui ne se seroient pas fait liquider, en exécution de l'article 15 du décret des 24 & 27 septembre 1793, & auroient intenté des procès ou obtenu des jugemens, seront tenus également d'en faire leur déclaration, & de surseoir à toutes poursuites.

III. La régie de l'enregistrement fera faire, dans les trois mois suivans, l'état général du passif & de l'actif desdites fermes & régies générales.

MINISTERE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Le ministre de la police générale aux préfets.

Citoyens préfets, des malveillans répandent, & des hommes crédules répètent, que les émigrés rentrent sans obstacles sur le territoire français & s'y rétablissent sans inquiétude.

A ne juger du tort des émigrés que par ce qu'on affecte d'en

croire, on dirait qu'il ne leur reste plus qu'à venir se reposer au sein de la république de leurs tentatives contre elle.

Une amnistie a été accordée aux révoltés de l'Ouest qui ont posé les armes aux termes & dans les délais de la pacification. Cette amnistie doit être & sera inviolablement observée envers ceux pour qui elle a été faite; mais ce n'est point pour les émigrés qu'elle a pu l'être. C'est vainement qu'ils y chercheraient, en leur faveur, ou des prétextes ou des titres. Le pacte social l'a voulu; le gouvernement, les généraux l'ont toujours déclaré: « Il n'y a point d'amnistie pour les émigrés ».

Le gouvernement a promis justice à des hommes que la fatalité de certaines chances a pu seule faire un instant confondre avec les émigrés; cette justice sera rendue; mais elle ne deviendra une indulgence pour personne.

Des lois existent qui reglent le sort des émigrés, & déterminent les exceptions applicables à ceux qui réclament contre leur inscription. Ces lois seront strictement exécutées, les droits qu'elles consacrent seront respectés; mais nulle de leurs dispositions ne sera violée.

Ce n'est pas pour vous, préfets, que j'ai cru ces déclarations nécessaires. Vous n'avez pu faire au gouvernement l'injure de croire à des insinuations aussi vaines que perfides.

Mais hâtez-vous de rassurer les citoyens qui ont été assez crédules pour avoir besoin d'être rassurés, qu'ils sachent que tous les bruits répandus sur la rentrée actuelle ou future des émigrés, sont des impostures imaginées par des hommes qui ne feignent de croire au mal que pour se donner un moyen de le réparer.

Rien ne sera fait contre les intérêts de la république; rien ne sera donc fait pour les émigrés.

La paix de l'avenir tient à la fixité de l'ordre actuel; le gouvernement le sait & ne l'oubliera jamais.

T R I B U N A T.

Séance du 7 germinal.

Un graveur de Paris adresse au tribunal une pétition, par laquelle il se plaint de ce que le préfet de police a fait enlever chez lui quatre gravures représentant les adieux de Louis XVI à sa famille.

Le tribunal passe à l'ordre du jour.

Le président de l'institut écrit que le 15 il y aura à l'institut une séance publique, à laquelle les membres du tribunal seront admis en présentant leur carte de tribunal.

On reprend la discussion du projet relatif aux rentes viagères dues à la république.

Huguet & Guigard défendent le projet qui, selon eux, répare une grande injustice, puisqu'au terme d'une loi antérieure, les débiteurs viagers envers les émigrés étoient tenus de payer ces rentes pendant 50 ans, ce qui excédoit tous les calculs de probabilités sur la durée de la vie humaine: aujourd'hui, les débiteurs pourront racheter leurs rentes en payant trois ou quatre années d'arrérage.

Andrieux, l'un des orateurs qui ont été demander au corps législatif un nouveau délai pour la discussion dont il s'agit, annonce que les orateurs du gouvernement ont demandé l'ajournement qui, aux termes de la loi, ne pouvoit pas leur être refusé.

Chauvelin demande néanmoins que la discussion continue. L'ajournement, dit-il, ne peut point avoir d'autre objet de la part du gouvernement, que celui d'examiner si le projet de loi doit être modifié; quoi de plus capable de l'éclairer sur la détermination qu'il aura à prendre, que notre discussion?

Thiessé conclut de cela même, que le projet pourra être représenté avec des modifications, qu'il ne faut pas le discuter tel qu'il est. On combatroit des difficultés qui n'existeront plus quand il sera reproduit.

Le tribunal prononce l'ajournement à demain.

L'ordre du jour appelle un scrutin d'indication pour un candidat à présenter au sénat conservateur.

Emile Gaudin & Benjamin Constant demandent que l'on attende que le sénat conservateur ait fait son choix entre les trois des candidats qui viennent de lui être proposés; entre ces trois candidats, également recommandables, un seul sera élu; le tribunal ne doit donc pas s'interdire la faculté de représenter l'un des deux autres.

Thiessé répond que la cession du corps législatif va finir; à la vérité, le tribunal pourra ne pas s'ajourner; mais quand il n'y aura plus rien d'important qui appellera ses membres, les séances seront-elles bien complétées? Viendra-t-on pour un scrutin de trois minutes?

On procède au scrutin: les voix se partagent entre Goupil-Préfeln, Grouvelle, Rochambeau, Treillard, Levacher, Pommereuil, Mourricault, Thibaut, Cambry, Girardin, Guillemain, Dupuis, Crillon, fils, Saget, Angubant, &c.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 7 germinal.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi qui permet de racheter les rentes viagères & usufruits dus à la république.

Un orateur du tribunal demande une prorogation de délai pour pouvoir instruire la discussion de ce projet.

Le corps législatif, du consentement du citoyen Jolivet, conseiller d'état, remet la discussion au 9.

Un orateur du tribunal exprime le vœu que cette autorité a émis pour le rejet du projet de loi qui permet au gouvernement de fixer les droits que les particuliers pourront percevoir sur les ponts & canaux qu'ils auront construits à leurs frais, attendu que ce projet transporterait au gouvernement un droit que la constitution a expressément réservé au pouvoir législatif, celui de décréter des taxes.

Cretet, orateur du gouvernement, demande que la discussion soit remise à demain, afin de pouvoir prendre connaissance de toutes les objections, & d'y mieux répondre.

La discussion est remise à demain.

Le corps législatif adopte à la majorité de 265 voix contre 5, le projet qui modifie le tarif de la taxe d'entretien des routes. — Il se forme ensuite en comité général.

Bourse du 7 germinal.

Rente provis., 12 fr. 88 c. — Tiers consol., 22 fr. 13 c. Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 50 c. — Bons d'arrérage, 89 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 79 fr. 50 c. — Syndicat, 65 fr. 00 c.

Melcourt et Célis, ou les Vicissitudes de l'Amour et de la Fortune, 2 vol. in-12, fig. Prix, 1 fr. 50 c. A Paris, chez Testu, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n°. 14.

Idee des abus existans, dans l'ordre de procéder en matière criminelle, et des moyens d'y remédier, par Granger, substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal-criminel de la Seine. Prix, 2 fr. 50 cent., & 3 fr., franc de port. A Paris, chez Guerebart, imprimeur-libraire, rue de Grenelle, F. G., n°. 1179.

L'ouvrage intitulé: Coup-d'œil sur la situation politique de l'Europe, annoncé hier, se vend à Paris, à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi, n°. 1251.